

beaucoup d'imprimés pour recommander aux gens d'investir de l'argent dans nos champs pétrolières de l'Ouest, dans nos mines et autres entreprises, surtout quand nous avons des mines en exploitation. C'est du moins le renseignement que je tiens du ministère. Les fonctionnaires me disent que cette opinion qu'ont bien des gens—et je reconnais avoir été du nombre—n'est qu'une supposition et non un fait.

Je ne cherche pas à faire croire que, de l'avis du ministère des Postes, ces échelles de tarif sont parfaites. Beaucoup de ces tarifs existent depuis longtemps. Ils furent établis il y a trop longtemps et ils s'appliquaient à des circonstances qui existaient il y a 60 ou 70 ans, et même, dans certains cas, il y a un siècle. Nous cherchons à établir une juste échelle de tarifs qui couvriraient les frais de manutention du courrier ordinaire, d'un côté, et des journaux et périodiques séparément. Nous cherchons aussi une formule pour remédier à la situation des journaux et des périodiques, là où ces derniers réalisent un bénéfice, comme c'est parfois le cas. Comme je l'ai déjà dit, c'est cependant une question extrêmement difficile.

Je crois en avoir assez dit pour tracer l'historique de la question et expliquer certaines des choses que nous avons faites ou cherché à faire. Comme je l'ai dit, à mon avis, un service postal ne doit pas nécessairement faire ses frais, sauf si le Parlement en décide ainsi. Il appartient au ministère des Postes d'appliquer la loi et nous sommes heureux de nous acquitter de cette fonction. Si nous pouvons aplanir des inégalités, comme nous l'avons fait dans le cas du courrier de troisième classe et, dans une certaine mesure, pour le courrier de première classe, c'est parfait, et c'est peut-être le moment approprié de demander au Parlement de nous dire quoi faire: continuer ou modifier la subvention aux journaux et périodiques.

J'ai dit que je demanderais au comité de juger si le ministère des Postes faisait de la bonne besogne. Je crois que le ministère est assez efficace et assez empirique. Il faut l'être, car il s'agit d'une grande entreprise. Le bureau de poste de notre pays doit acheminer chaque année plus de 4 milliards d'objets de correspondance pour lesquels nous percevons des frais qui varient entre 1/40 de cent et 5c. Dans le cas du premier chiffre, la situation a été révisée, mais ce tarif était encore en vigueur, il y a peu de temps. Il peut arriver que nous demandions un droit spécial pour la livraison d'un colis c.r., mais en général, les montants que nous recevons sont de l'ordre que j'ai indiqué.

Comme je l'ai dit tantôt, nous avons mis en route une étude sur l'évaluation des prix de revient, qui va bon train, cependant que nous étendons notre programme concernant les

méthodes et les normes, conformément à la recommandation de la Commission Glassco. L'un des buts principaux de ce programme, c'est d'essayer de prévoir avec plus de précision encore le trafic postal de chacune des classes et catégories, pour être en mesure d'augmenter le personnel au premier avis, à Noël, à Pâques et durant d'autres périodes de l'année. En outre, le ministère a notablement amélioré son programme de surveillance de la qualité, au cours des deux ou trois dernières années. Il s'agit non seulement de faire face aux interruptions de service qui peuvent survenir de temps à autre, mais aussi de prendre des mesures préventives pour les supprimer par la suite ou du moins en minimiser l'effet. Il y a eu une interruption à Trail, il y a peu de temps, mais nous allons essayer d'empêcher que la chose se répète. Par ce programme, nous voulons faire en sorte qu'aucune région du pays ne reçoive un service meilleur qu'ailleurs, compte tenu des conditions météorologiques, de la population et de la facilité d'accès.

La statistique des deux dernières années révèle que le trafic postal au Canada augmente d'environ 5.3 p. 100 par an et que la plus grande partie de cette augmentation se produit dans le courrier de première classe. Heureusement pour nos finances, le nombre des objets de deuxième classe augmente très peu. Enfin, il y a une légère augmentation du trafic postal de troisième classe. Cependant, il ne faut pas oublier que l'augmentation de 5 p. 100 dont j'ai parlé est cumulative et qu'il faut prévoir une demande extraordinaire, en raison de l'explosion démographique que connaît notre pays. Pour que nous puissions faire face à cette évolution, il faut que nous soyons prêts et que la situation de notre service postal soit saine. A mon sens, le ministère des Postes va avoir besoin d'aide et de conseils. Nous acceptons les conseils avec joie, qu'ils viennent de députés ou de quiconque a des idées à soumettre, pourvu qu'il s'agisse de conseils positifs.

Comme la société industrialisée continue de croître et que la demande de service devient de plus en plus complexe, il va falloir hausser les dépenses du ministère des Postes. L'accroissement des immeubles, du personnel et de l'équipement entraîne forcément des dépenses; nos prix de revient ne peuvent demeurer fixes. Nos tarifs ne peuvent rester fixes non plus; aussi, en temps et lieu, nous demanderons à la Chambre d'étudier avec sympathie les moyens de faire face à cette situation. Je dois dire au comité que, dans l'ensemble, le personnel des Postes est digne de confiance et, je crois, très dévoué; il a à cœur de bien s'acquitter de sa tâche. Je le répète, si les députés ont des propositions à faire en vue d'améliorer le service, ils vont être écoutés d'une oreille attentive.

[L'hon. M. Nicholson.]